

## **REGLEMENT DU JEU « MILLIM »**

### **ARTICLE 1: PROMOTEUR ET ORGANISATEUR**

MILLIM, Société S.A.R.L au capital de Trois Mille Dinars, titulaire de l'Identifiant Unique numéro 1876323R, dont le siège social est situé à Av Ali Belhouane Nabeul 8000, Tunisie, représentée par son Gérant Monsieur Ayed MAMI, dûment habilité à l'effet des présentes en partenariat avec la société EKLECTIC, S.A.R.L au capital de Trois Millions Dinars, titulaire de l'identifiant unique 1631618Y dont le siège social est situé dans la résidence Laguna, Bloc D 2eme etage, App N°D7, Les Berges du Lac 2, 1053, Tunis, Tunisie, représentée par son gérant Monsieur Anis ABIDI, dûment habilité à l'effet des présentes Organisent un jeu Web et mobile à Caractère Culturel et Divertissant (ci-après le « MILLIM ») dans les conditions ci-après définies.

### **ARTICLE 2: PRÉSENTATION ET PRINCIPE**

Il s'agit d'un Jeu QUIZ par lequel les participants répondent à des questions culturelles et de divertissement. Le jeu est sans obligation d'achat.

### **ARTICLE 3: DATE ET DURÉE**

MILLIM est accessible à tout moment pendant la période du Samedi 20 Septembre 2025 à partir 00:00:00 heures jusqu'au Jeudi 18 Décembre 2025 à 23:59:59. La durée totale est de 90 jours.

### **ARTICLE 4: MODE DE PARTICIPATION**

L'accès au jeu en ligne est ouvert à toute personne résidente en Tunisie sauf celles citées dans l'article 5 du présent règlement.

L'accès au jeu en ligne MILLIM est sans obligation d'achat.

Le jeu MILLIM est disponible en langue arabe et française.

Pour participer à ce jeu, l'utilisateur peut utiliser l'une des méthodes mentionnées ci-dessous:

\*Par l'envoi d'un courrier postal contenant les coordonnées du participant (numéro du téléphone mobile, nom et prénom, CIN et adresse) à l'adresse de l'huissier notaire chargé de dépôt du présent règlement du jeu. Il sera ajouté manuellement dès la date de la réception de la lettre

\*Via l'application mobile dédiée MILLIM où il est invité à renseigner son numéro de téléphone et le mot de passe reçu gratuitement par SMS puis appuyer sur « PARTICIPER » pour confirmer sa participation.

### **1.1. Fonctionnement du jeu**

Une fois inscrit, le participant reçoit chaque jour 3 questions relatives aux réseaux sociaux ou à la culture générale avec 3 propositions de réponses par question sur l'application. Le principe du jeu est de choisir la bonne réponse pour avoir plus de chances de gagner des lots en biens physiques.

### **1.2. Règles de Validation de la Participation au jeu**

\* Chaque participant a droit à une seule partie par jour. Si le participant souhaite augmenter ses chances, il a la possibilité d'acheter un nouveau pack de questions moyennant un nouveau paiement de 1 dt ttc pour 10 questions, 1,2 dt ttc pour 12 questions et 1,5 dt ttc pour 15 questions.

\* Chaque participant est autorisé à utiliser un seul numéro mobile pendant toute la durée du jeu.

\* Chaque participant ne peut remporter qu'un seul lot durant toute la période du jeu correspondant au numéro de téléphone utilisé pour participer à son nom.

### **1.3. Tarif et Offre de bienvenue**

Le client reçoit le premier jour une partie d'essai gratuite et à partir du deuxième jour, le coût de l'abonnement sera facturé à 0,300 TND par jour.

Le client aura la possibilité d'augmenter ses chances contre un paiement optionnel et unique (achat à l'acte) lui octroyant plus de questions auxquelles il pourra répondre et dont les prix sont détaillés comme suit:

- 1 dt ttc : 10 questions
- 1,2 dt ttc : 12 questions
- 1,5 dt ttc : 15 questions

### **1.4. Lots mis en jeu**

- 1 Smartphone Xiaomi Redmi 14C
- 1 AirFryer TECHWOOD 5L
- 1 TV Telefunken 43" Smart Google TV
- 1 PC portable LENOVO Ideapad
- 1 Nintendo Switch OLED
- 1 Montre Connectée Huawei Watch Fit 3

### **1.5. Attribution des points**

\* Chaque participant qui donne une bonne réponse gagne 1 point.  
Chaque mauvaise réponse = 0 point.

\* Le participant ayant répondu correctement à toutes les questions pourra acheter un nouveau pack de questions par achat à l'acte pour gagner 1 point supplémentaire par bonne réponse.

#### **1.6. Désignation des Gagnants**

\*Les lots seront attribués par tirage au sort sur la base des points cumulés durant la période spécifiée dans l'annexe.

1.7. Désinscription du jeu Le client peut se désinscrire GRATUITEMENT à tout moment à travers l'application mobile <https://app.millim.com.tn> ou à travers le site web <https://mesabonnements.com>.

L'utilisateur ne recevra plus de messages SMS liés au Jeu. La désinscription n'entraîne pas la remise à zéro du solde des points et la réinscription ne donne plus le droit à une partie gratuite.

#### **ARTICLE 5: CONDITIONS D'ELIGIBILITE**

Sont exclus de la participation à ce jeu le personnel et les familles du personnel de:

- ORANGE TUNISIE
- EKLECTIC
- MILLIM
- Huissier de justice et le notaire chargés du présent règlement MILLIM

#### **ARTICLE 6: IDENTIFICATION DES LOTS**

Le nombre marchande des lots mis en jeu :

- (01) Un gagnant remportera un Smartphone Xiaomi Redmi 14C
- (01) Un gagnant remportera un AirFryer TECHWOOD 5L
- (01) Un gagnant remportera une TV Telefunken 43" Smart Google TV
- (01) Un gagnant remportera un PC portable LENOVO Ideapad
- (01) Un gagnant remportera une Nintendo Switch OLED\*
- (01) Un gagnant remportera une montre connectée Huawei Watch Fit 3

L'attribution de tous les lots se fera maximum 90 jours après la fin du jeu.

#### **ARTICLE 7: DESIGNATION DES GAGNANTS:**

6 lots sont mis en jeu, répartis comme suit (01) Un gagnant issu de la base de données MILLIM remportera un lot seulement au date mentionnés dans l'article 6 et selon l'annexe 1

#### **ARTICLE 8: IDENTIFICATION DES PARTICIPANTS ET DES GAGNANTS**

Pour chaque tirage, un gagnant et cinq remplaçants seront sélectionnés.

Si le gagnant principal (ou l'un de ses remplaçants) ne répond pas à 5 appels à un intervalle de 3 minutes le jour du tirage ou il est injoignable sur sa ligne téléphonique (après trois tentatives d'appel) ou refuse le prix, MILLIM et en présence de l'Huissier de justice "Maitre Riadh Abdelmoula" prendra contact avec le premier gagnant de remplacement dans l'ordre

d'apparition suite à la procédure de sélection des Gagnants et l'informera qu'il a gagné le prix.

Chaque participant sera identifié par son numéro de portable (MSISDN) qui lui est attribué lors de l'achat de la ligne GSM. Le contrat de vente faisant foi. Les gagnants du MILLIM devront être les propriétaires de la ligne GSM avec laquelle ils ont joué.

Si une personne participe au Jeu avec une ligne (un MSISDN) qui n'est pas sa propriété et que cet MSISDN est sélectionnée comme Gagnant par la procédure de désignation des gagnants, cette personne doit, pour bénéficier du Lot en question, présenter un acte de cession du lot ou une procuration écrite par le propriétaire de la Ligne (du MSISDN).

Pour retirer le lot en question, les gagnants mineurs devront se faire représenter par un adulte ascendant direct ou un tuteur légal, munis d'un acte de naissance du mineur en question et de la CIN du représentant.

Tout gagnant ayant des factures de Orange non payées ne peut bénéficier de son gain que suite au règlement de la totalité de ses dûs et ce dans un délai ne dépassant pas les 7 jours ouvrables à l'annonce. Faute de quoi un autre gagnant sera désigné selon la procédure de sélection mentionnée ci-dessus.

Un gagnant à la possibilité de gagner une seule fois un lot durant le jeu concours.

Tous les tirages seront réalisés sous le contrôle d'un huissier de justice Maître Riadh Abdelmoula dont le cabinet est situé à 113 Avenue Habib Bourguiba 8000 Nabeul - Nabeul

#### ARTICLE 9: MODE DE DÉCLARATION DES RÉSULTATS

MILLIM contactera chaque gagnant par téléphone. Celui-ci sera invité au siège de ladite société, ou à un lieu désigné par MILLIM pour la cérémonie de remise des lots, afin d'obtenir son cadeau.

Le gagnant doit ramener sa carte d'identité afin de vérifier qu'il est bien le propriétaire de la ligne GSM, et une preuve (Contrat, facture téléphonique, etc) prouvant que la ligne (le MSISDN) est la sienne, sinon dans le cas échéant une procuration ou un acte de concession du lot en question par le propriétaire de la ligne (du MSISDN) à l'utilisateur de la ligne (dn MSISDN).

Le résultat sera annoncé sur la page Facebook officielle de Millim.

<https://www.facebook.com/millim.com.tn/> Et sur le site web dédié au jeu:  
<https://millim.com.tn> Le délai maximum pour réclamer les lots sera de 30 jours à partir de la date de remise des lots. Passé ce délai, les lots redeviendront la propriété de Millim.

#### ARTICLE 10: DÉPOT DU RÈGLEMENT ET TIRAGE

Le présent règlement est déposé auprès du notaire Maître, Leila Dridi, dont le cabinet est sis à Résidence Zitouna, Rue Mohamed Ali, Radès Ben Arous 2040.

Ce règlement sera communiqué gratuitement à toute personne faisant la demande à cette adresse.

Les tirages au sort seront réalisés sous le contrôle de l'Huissier de justice, Maître Riadh Abdelmoula dont le cabinet est sis à 113 Avenue Habib Bourguiba 8000 Nabeul - Nabeul.

## **ARTICLE 11: CONTROLES ET RESERVES**

La Société organisatrice se réserve le droit, notamment en cas de force majeure, d'écourter, de prolonger, de suspendre et/ou de modifier le jeu. Dans le cas échéant, les participants au jeu seront informés à l'avance.

## **ARTICLE 12: SERVICE CLIENT**

La Société Promoteur met à la disposition des participants un Service Client joignable par téléphone pour toute demande d'information ou de réclamation. De même, MILLIM assurera un support de deuxième niveau par email et téléphone pour les équipes de Orange Tunisie.

## **ARTICLE 13: ANNULATION DU JEU**

MILLIM Les sociétés organisatrice et promoteur pourront annuler ou modifier tout ou partie du présent JEU dans les cas de force majeure ou s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit et notamment de manière informatique dans le cadre de la participation au présent jeu ou de la détermination des gagnants. En cas de fraude ou de tentative de fraude du participant ou du gagnant, elles se réservent, dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer les gains aux fraudeurs et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes. En particulier, sont considérées comme frauduleuses les méthodes de participation automatiques au moyen d'un logiciel, d'un matériel, d'un automate ou de tout autre dispositif qui ne constitue pas une participation manuelle.

## **ARTICLE 14: EXPLOITATION DES DONNÉES PERSONNELLES DES GAGNANTS**

Chaque participant, s'il devient gagnant, autorise les organisateurs, ainsi que l'ensemble des sociétés de son groupe, à citer son nom et ses coordonnées, et à utiliser ses photos, Vidéos, déclarations lors de la remise des lots par tout procédé et sur tout support, pendant une durée de cinq (5) ans, aux fins de promotion de leurs services respectifs, sans que ceci lui ouvre d'autre droit, rémunération ou indemnité que la remise du prix attribué.

## **ARTICLE 15: PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES**

Les informations nominatives recueillies dans le cadre du présent jeu lié à l'envoi et à la remise des lots gagnés sont traitées conformément à la loi organique n°2004-63 du 27/07/2004 et toute nouvelle loi qui serait promulgué pendant ou après la fin de jeu portant sur la protection des données à caractère personnel.

## **ARTICLE 16: RESPONSABILITE**

Les SMS MO et/ou MT qui n'arriveraient pas aux participants pendant la durée du MILLIM pour quelque raison que ce soit n'entraînent pas la responsabilité des organisateurs qui, de bonne foi, s'en remettent à la diligence du réseau.

#### ARTICLE 17: LITIGE

Les parties s'efforceront de résoudre à l'amiable tout litige qui surviendrait à l'occasion de l'exécution du présent règlement. En cas de désaccord définitif, et sous réserve des dispositions légales, les tribunaux de Nabeul seront seuls compétents.

#### ARTICLE 18: ACCEPTATION DES TERMES DU RÈGLEMENT

La participation à ce jeu entraîne l'entièvre acceptation des dispositions du présent règlement du jeu en ligne dans leur intégralité, et ce, comprenant d'éventuelles modifications ultérieures ou annulation pouvant être rendues nécessaires, par exemple, en cas de force majeure.

Fait à Tunis le 15/09/2025,

Société Millim :

Sté Millim  
Av. Ali Bathaouene  
Nabeul 8000  
MF : 1876323/R/A/M/000

Société Eklectic :



Huissier Notaire :

الاستاذة ليلى الدريري  
محل إشهاد  
بوزارة قناد، والمحكمة الإبتدائية بن عروس  
الهاتف 23.101.595  
ليلى الدريري

Annexe 1:

#	Date	Lot	Période du tirage		Type de tirage
1	Samedi 20 Septembre 2025	pc portable LENOVO Ideapad	Samedi 20 Septembre 2025	Dimanche 19 Octobre 2025	tirage au sort
2	Samedi 20 Septembre 2025	Montre connectée Huawei Watch Fit 3	Samedi 20 Septembre 2025	Dimanche 19 Octobre 2025	tirage au sort
3	Lundi 20 Octobre	AirFryer TECHWOOD 5L	Lundi 20 Octobre	Mardi 18 Novembre 2025	tirage au sort
4	Lundi 20 Octobre	TV Telefunken 43" Smart Google TV	Lundi 20 Octobre	Mardi 18 Novembre 2025	tirage au sort
5	Mercredi 19 Novembre 2025	Smartphone Xiaomi Redmi Note 14	Mercredi 19 Novembre 2025	Jeudi 18 Décembre 2025	tirage au sort
6	Mercredi 19 Novembre 2025	Nintendo Switch Oled	Mercredi 19 Novembre 2025	Jeudi 18 Décembre 2025	tirage au sort